



## Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benjamin

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Benjamin a adopté à la séance du conseil du 13 avril 2026, le **règlement no 465-26 décrétant une dépense de 10 244 905 \$ et un emprunt de 10 244 905 \$ pour la réalisation du projet d'assainissement des eaux usées du secteur Morisset-Station** ;

QU'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 2 février 2026 ;

QU'UN projet de règlement a été déposé et adopté en date du 2 février 2026 ;

Que le règlement a été déposé et adopté en date du 13 avril 2026 ;

QUE ce règlement doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement par la ministre doit le faire par écrit dans les 30 jours de la date de la présente publication, à l'adresse suivante :

Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4J3

QUE Le règlement et ses annexes peuvent être consultés au bureau municipal situé au 440 avenue du Collège, Saint-Benjamin (Québec) G0M 1N0 entre 8 h 30 et 16 h du lundi au jeudi.

DONNÉ à Saint-Benjamin, ce **14 avril 2026**.

Laurence Chabot  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Laurence Chabot, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Benjamin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, **le 13 avril 2026** entre 16 h 00 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **14 avril 2026**.

Laurence Chabot  
Directrice générale et greffière-trésorière